



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mâcon, le 5 février 2021

FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À DES ALIMENTS FRAIS ET LOCAUX

Lancement de l'appel à projet
départemental sur l'alimentation
locale et solidaire

L'accès à une alimentation saine et durable est une priorité : il s'agit autant d'une question de justice sociale que de santé publique. La crise sanitaire a mis en exergue la difficulté pour certains d'avoir accès, pour des raisons financières mais aussi physiques, à une alimentation locale, fraîche, saine et d'un prix abordable. Face à l'accroissement du nombre de personnes isolées ou en situation de précarité, les initiatives portées par des associations, des entreprises, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des collectivités et des agriculteurs, ont foisonné sur tout le territoire pour proposer à tous une alimentation locale et de qualité.

Pour développer une alimentation de qualité accessible à tous, le **plan de relance** soutient le développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité, en particulier pour les populations isolées ou modestes.

Dans ce contexte, la préfecture de Saône-et-Loire lance, le 8 février 2021, **l'appel à projet sur l'alimentation locale et solidaire** qui sera instruit par la direction départementale des territoires (DDT).

Une enveloppe prévisionnelle de 270 000 € est mobilisée en Saône-et-Loire pour ce dispositif.

Cet appel à projet est **ouvert jusqu'au 16 juillet 2021**. Les projets seront sélectionnés en deux vagues :

- 1^{ère} vague : projets déposés avant le 30 avril 2021,

Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80
Mél : pref-communication@saône-et-loire.gouv.fr



@Préfet71

- 2^{ème} vague : projets déposés entre le 30 avril et le 16 juillet 2021.

Les bénéficiaires de cette aide peuvent être des producteurs agricoles, des associations (dont les associations d'aide alimentaire), des entreprises (TPE/PME/start-up), des épiceries sociales et solidaires, ou encore des communes et leurs groupements.

Cet appel à projet vise à soutenir les initiatives locales de tous les acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire qui s'engagent à accroître l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale aux citoyens qui en sont éloignés et/ou qui sont en situation de précarité.

À titre d'exemple, pourront être financés la création d'épiceries sociales et solidaires, la mise en place de drives fermiers, l'équipement en véhicules et matériels de livraison permettant la distribution de paniers d'alimentation aux personnes isolées ou modestes, la création de marchés de producteurs ou l'implantation de casiers alimentaires, l'achat d'équipements collectifs de conditionnement ou de transformation de produits frais et locaux (fruits et légumes, viandes...) notamment les produits alimentaires non valorisés par ailleurs, pour une distribution aux associations caritatives (confiture par exemple).

Les demandes d'aides sont à faire en ligne. Pour vous informer sur cet appel à projets ou déposer une demande d'aide, rendez-vous sur la [page dédiée](#) du site Internet des services de l'État en Saône-et-Loire :

Politiques publiques / Agriculture / Autres aides / Plan de relance :
<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/appel-a-projets-alimentation-locale-et-solidaire-a13516.html>

Vous pouvez également prendre contact avec la DDT :

Service économie agricole
03 85 21 86 39
ddt-ecoagri-alim@saone-et-loire.gouv.fr

L'objet du mail doit débiter par l'intitulé : « AAC 2021_alimentation locale et solidaire »

Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80
Mél : pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr



@Préfet71